

> Invitation au dialogue avec les locataires



Lieu : Ensemble du territoire

En mars 2015, les représentants des locataires (l'AFOC38, la CLCV38, la CNL38, la CSF38 et INDECOSA-CGT38*) et l'Opac38 ont signé un nouveau plan de concertation locative, valable quatre ans, qui définit les modalités, les objectifs et les éléments sur lesquels porte la concertation, entre les représentants des locataires et l'Opac38.

Constituant l'agenda des discussions pour le conseil de concertation locative de l'Opac38, ce plan répertorie 5 chapitres clés :

- La concertation, la participation, l'implication des habitants et la co-construction pour l'amélioration du cadre de vie, la gestion urbaine et sociale de proximité et le service rendu,
- L'entretien du patrimoine,
- Le développement de l'offre résidentielle,
- L'accompagnement social et la prévention des impayés,
- La commercialisation de l'offre de logements.

Ce plan de concertation locative contient également des protocoles d'accord portant sur les réparations locatives, la facturation des charges, les moyens de communication et les moyens financiers attribués aux fédérations de locataires pour accompagner les projets menés au bénéfice des habitants.